

INFOS VETO



Vaccination contre les maladies respiratoires des jeunes fin d'été

La vaccination contre les maladies respiratoires est efficace et diminue fortement l'incidence de ces maladies.

NOUVEAUTE / INNOVATION :

Les vaccins intranasals disposent dorénavant de nouvelles canules (cf Photo) qui s'adaptent mieux à la narine du veau et qui peuvent s'adapter sur des pistolets mis à votre disposition, ce qui permet de vacciner des lots sans recharger la seringue après chaque veau



VACCINATION = PREVENTION, elle est plus efficace lorsque les animaux sont protégés **avant les périodes à risques** ou que les problèmes ont déjà commencé : journée chaude et nuit fraîche, ou alternance humidité, sécheresse (automne et hiver) ; **commencez à vacciner dès aout** pour que les veaux qui seront présents dans le bâtiment à cette période aient reçu au moins les premières injections avant ces périodes délicates et soient ainsi bien protégés. **Les animaux sont protégés entre 10 jours et 3 semaines après l'injection.**

Selon les pathologies et les facteurs de risques, les protocoles de vaccination peuvent être adaptés à votre élevage. N'hésitez pas à nous rencontrer pour choisir le vaccin et le protocole le plus adapté. Nos assistantes sont de mieux en mieux formées également pour essayer de répondre à vos questions ou nous demander en cas de problème.

S'il y a mortalité, lors d'épisode respiratoire il est important de nous appeler pour réaliser une autopsie dès le premier mort : le diagnostic est **plus fiable sur les premiers animaux** atteints en aigu et on trouve l'origine dans la plus part des cas. En fonction du résultat nous pourrons adapter les mesures déjà mises en place, **choisir le bon anti-inflammatoire** : **on n'utilise pas les mêmes sur du RS ou sur des Pasteurelles par exemple**, et le bon antibiotique. L'autopsie des veaux est entièrement prise en charge par l'ADS2.

